



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 085
Séance du 13 octobre 2023

Orientations budgétaires 2024

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 31

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Les orientations budgétaires 2024 telles que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvées.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1 - Un contexte national marqué par la maîtrise des finances publiques

L'élaboration du budget de l'établissement pour l'année 2024 se déroule dans un contexte complexe frappé d'incertitudes.

Finances publiques et trésorerie

Les budgets ministériels prévus pour 2024 ont pour objectif la maîtrise des finances publiques, dans un contexte de sortie des crises sanitaire, énergétique et de l'inflation.

Par ailleurs l'analyse du niveau de trésorerie de plusieurs opérateurs de l'Etat a conduit le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique à vouloir récupérer dès 2024 « la moitié des 2,5 milliards estimés de trésorerie non fléchée et mobilisable ».

Effectifs étudiants

Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur baissent pour la 1^{ère} fois depuis la rentrée 2007 selon une note flash du Sies publiée le 25 juillet 2023. Cette baisse intervient "après les fortes croissances liées à la démographie en 2018, puis un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat en 2020". La baisse globale recouvre des variations différenciées :

- Université : -3,4 %, dont -6,8 % en IUT et +0,5 % dans les formations d'ingénieurs
- Le nombre de néobacheliers continue également de baisser de 4,9 %, tout comme les inscrits en IUT (-6,8 %)

A l'université d'Artois, on observe une baisse des effectifs de 9% (-827 étudiants). Le nombre de néobacheliers est également en baisse de 6,1% (-289 étudiants).

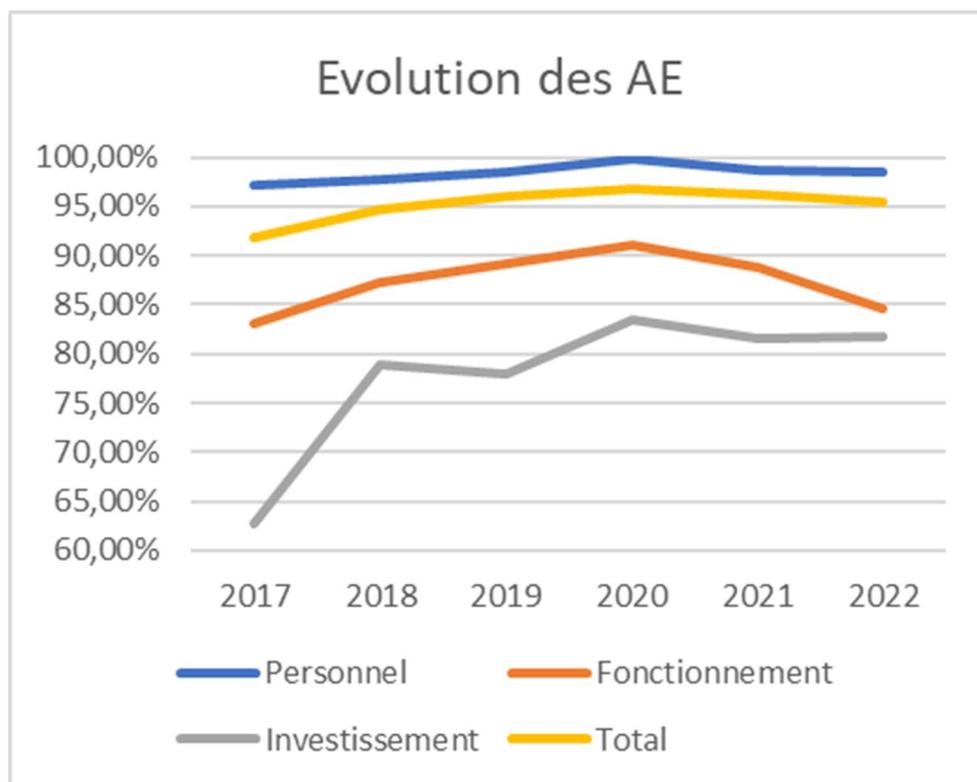
Mesures salariales

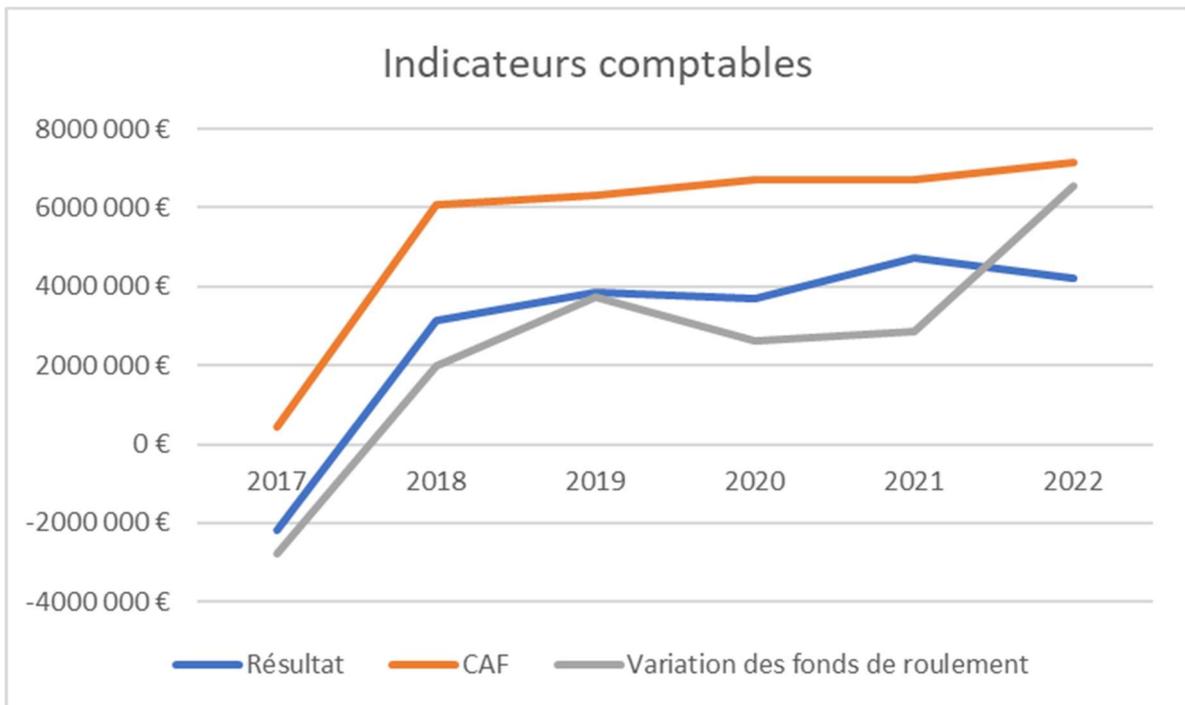
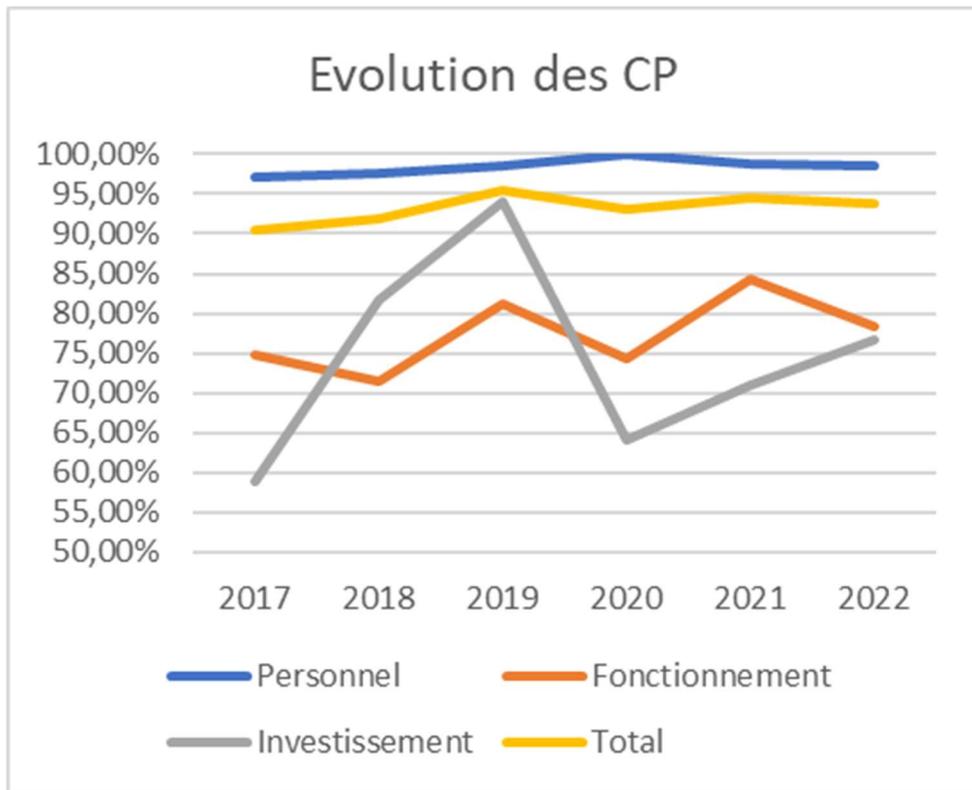
Après l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, le gouvernement crée une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique. Ces mesures sont à saluer mais doivent également être compensées. Enfin, tous les fonctionnaires bénéficieront de 5 points d'indice supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

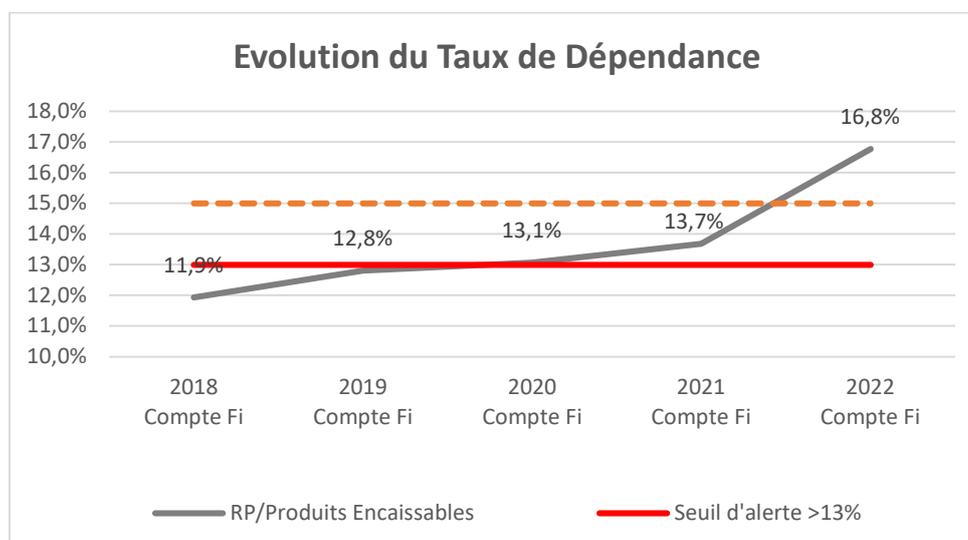
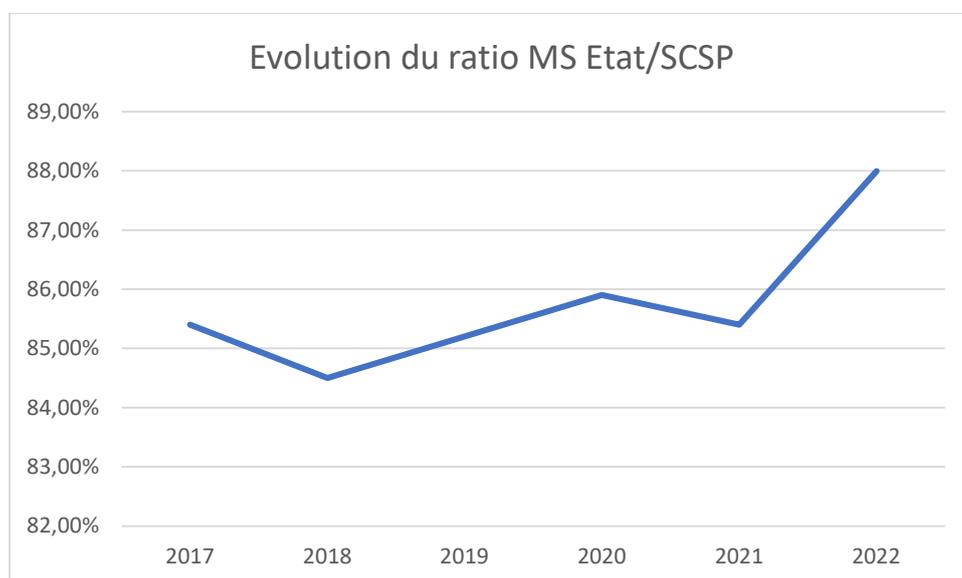
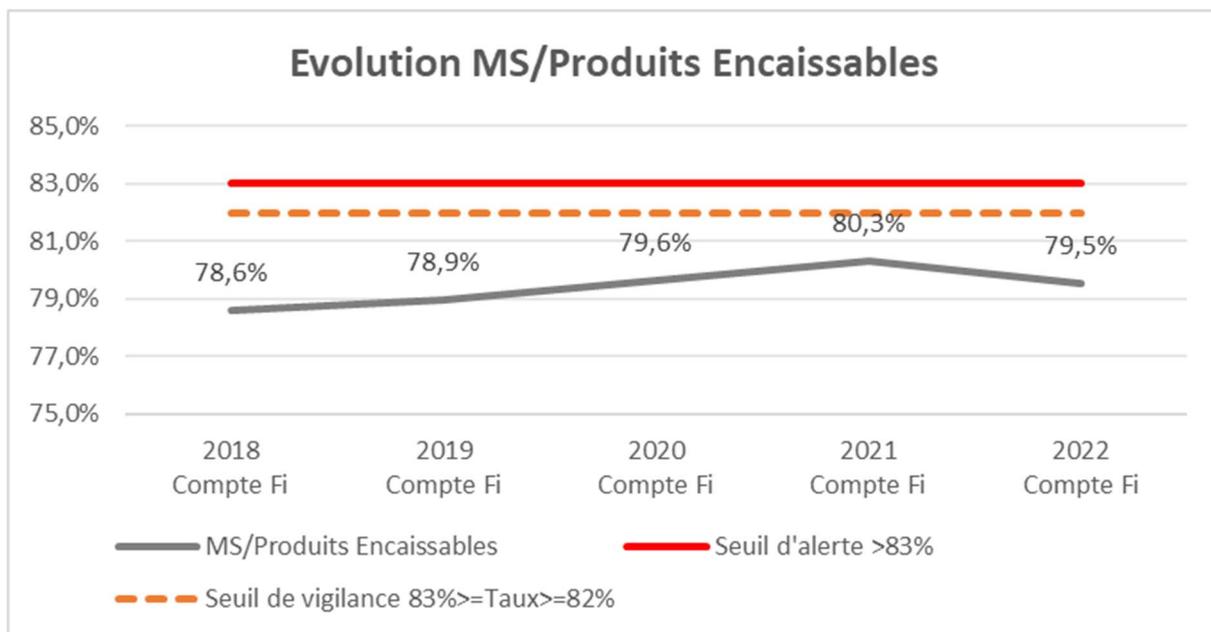
Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a indiqué le 30 août en conclusion du congrès de France Universités qu'il sera demandé aux établissements de contribuer en 2023 et 2024 aux mesures salariales « avec un effort que je sais difficile et qui sera travaillé pour chaque établissement avec le ministère ».

2 - Une situation budgétaire et financière saine mais une vigilance accrue sur la masse salariale

Données issues des comptes financiers, évolution du pourcentage de consommation des enveloppes avant les reports de crédits







3 - Orientations politiques

Politique d'emplois et crédits de fonctionnement - investissement

- Garantie du financement de la masse salariale afin d'être en capacité de poursuivre les campagnes de recrutement.

L'augmentation du point d'indice est estimée à 545 865 € en 2023 et à 1 100 000 € en année pleine 2024.

Les mesures de soutien du pouvoir d'achat pour les agents percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ (soit 3 250 € par mois en moyenne sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023) sont quant à elles estimées à 460 000€ sur le budget de 2023.

Enfin au 1^{er} janvier 2024 les agents bénéficieront de 5 points d'indice supplémentaires. Cette mesure est évaluée à 459 000 € sur la base des effectifs au 1^{er} janvier 2023 pour les titulaires + 115 000 € en incluant tous les contractuels).

Notre établissement ne devrait pas obtenir la compensation de ces mesures salariales en 2023 (1M€) et le risque est réel d'une compensation partielle du coût estimé de 1,7 M€ en 2024.

Cette situation conduit à une vigilance accrue sur les dépenses de masse salariale.

- Poursuite de la politique de création d'emplois de contractuels sur fonds propres, essentiellement par les fonds apprentissage et formation continue
- Poursuivre les actions de développement des compétences pour permettre aux personnels BIATSS d'accéder à des postes à plus haute responsabilité.
- Afin de mieux maîtriser le taux de consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, à compter du budget 2024, attribution aux composantes de leur dotation globale de fonctionnement à hauteur de 80% en début d'année puis ajustement lors du dialogue de gestion en juin.

Formation - Recherche

- Ouverture de la filière « génie électrique » de l'école d'ingénieurs de l'Artois. Des moyens ont été attribués dans le cadre du dialogue de performance permettant l'équipement informatique d'une salle et le recrutement de personnels enseignant et administratif. Il s'agira également de constituer les dossiers de demandes d'accréditation pour deux nouvelles filières : Génie civil et Logistique et génie industriel
- Soutenabilité de l'offre de formation : Evaluation du contrat et préparation du nouveau contrat : les équipes conduiront une évaluation dans le cadre de la campagne HCERES, des actions menées permettant la détermination d'une stratégie négociée avec le ministère. Cette évaluation permettra d'interroger la soutenabilité des formations (formations à

faible effectif, formations qui ne seraient pas en adéquation avec la stratégie d'établissement, réduction des heures complémentaires...)

- Développer les partenariats dans le cadre de la cartographie et échanges en vue d'intégrer une alliance européenne (en attente d'une réponse de HEROES : sciences appliquées au service de la société)
- Encourager les thèses en cotutelles avec un soutien financier des doctorants. Encourager les réponses aux appels à projets ANR.

Parc immobilier

- Programmation pluriannuelle des investissements afin de pouvoir démontrer la mobilisation du fonds de roulement.
- Poursuite du déploiement des projets CPER et élaboration d'un nouveau Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière visant à partir d'un diagnostic à définir une stratégie patrimoniale (école d'ingénieurs...)
- Equipement des bâtiments en cours de construction et à venir.

Politique de transition écologique et développement durable

Au sein de Alliance AZU, les équipes ont mis en commun leurs expériences et tracé les perspectives de l'engagement dans une politique ambitieuse : « Campus en transition écologique et solidaire ». Un plan de sobriété a été adopté par le conseil d'administration le 9 décembre 2022, sa mise en œuvre est assurée par un comité de suivi. L'objectif poursuivi est une labellisation DDRS à l'horizon 2026. L'établissement d'un Plan de mobilité figure parmi les éléments sur lesquels l'établissement doit avancer. Dans cette perspective, l'université a obtenu le soutien du rectorat et du ministère dans le cadre du dialogue de performance, permettant le recrutement d'un ingénieur d'études en mobilité durable en charge de l'élaboration de ce plan de mobilité durable.

4 - Préparation du budget 2024 : procédure et calendrier

Elaboration, vote et saisie définitive dans l'outil web SACHA, des budgets par chaque conseil de composante au plus tard le **vendredi 3 novembre 2023, délai de rigueur.**

Transmission par le service financier à Madame le Recteur, Chancelier des Universités, le **vendredi 24 novembre 2023** (15 jours avant la date du Conseil d'Administration de l'Université).

Vote du budget par le Conseil d'administration de l'université le **vendredi 8 décembre 2023.**